

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR, LE DISPOSITIF NATIONAL DE SENSIBILISATION, DE PRÉVENTION ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES

Piloté par le GIP ACYMA*, le dispositif Cybermalveillance.gouv.fr s'adresse :

- aux particuliers;
- aux entreprises;
- aux collectivités territoriales (hors OIV et OSE**).

Ses missions sont :

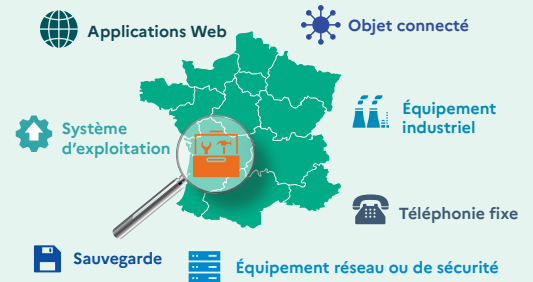
- l'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance avec, notamment, la mise en relation avec des prestataires de proximité susceptibles de les assister;
- la prévention et la sensibilisation des publics aux risques numériques;
- l'observation du risque numérique pour mieux l'anticiper et y réagir.

* GIP ACYMA: Groupement d'Intérêt Public (GIP) ACYMA Actions contre la cybermalveillance.
** Opérateurs d'Importance Vitale (OIV) et Opérateurs de Services Essentiels (OSE)



ASSISTER LES VICTIMES D'ACTES DE CYBERMALVEILLANCE

- Un diagnostic personnalisé sur la plateforme Cybermalveillance.gouv.fr;
- Des conseils pour aider les victimes;
- Un réseau de professionnels en sécurité numérique de proximité pour apporter une assistance technique.



PRÉVENIR LES RISQUES ET SENSIBILISER SUR LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

- Des contenus adaptés aux différents publics;
- Des conseils pour adopter les bonnes pratiques et pour comprendre les risques et agir;
- Des supports variés: fiches pratiques, vidéos, quiz, etc.;
- Des alertes sur les menaces;
- Des campagnes et opérations de prévention;
- Un accompagnement à la sécurisation des systèmes d'information des publics professionnels (entreprises, collectivités et associations) par des prestataires labellisés ExpertCyber.



OBSERVER ET ANTICIPER LE RISQUE NUMÉRIQUE

L'observation se fait au travers :

- des remontées d'information des victimes;
- des comptes-rendus d'intervention des professionnels référencés sur la plateforme.

Cette observation de la menace permet au dispositif d'adapter rapidement son offre d'assistance et de sensibilisation, de détecter des phénomènes de masse émergents, d'alerter les populations et les pouvoirs publics.



16 octobre 2015

Annnonce dans la **Stratégie nationale pour la sécurité du numérique** par le Premier ministre de la création d'un dispositif répondant au besoin des populations.

2016-2017

Incubation par l'**ANSSI** en copilotage avec le ministère de l'Intérieur, et le soutien des ministères de la Justice, de l'Économie et des Finances et du secrétariat d'État chargé du Numérique.

3 mars 2017

Création du **Groupement d'Intérêt Public pour le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance**.

17 octobre 2017

Lancement national de la plateforme **Cybermalveillance.gouv.fr**.

LES MEMBRES DU DISPOSITIF

Les membres de Cybermalveillance.gouv.fr sont des organismes privés et publics qui ont souhaité s'engager dans l'action du dispositif et contribuer à l'accomplissement de ses missions. En associant leur image au dispositif, ces membres témoignent de leur implication sur le sujet de la sécurité numérique auprès du public.

Répartis en quatre collèges, ils représentent l'ensemble de l'écosystème :

- **Les représentants de l'État :** ministères et secrétariat d'État ;
- **Les utilisateurs :** associations de consommateurs, d'aides aux victimes, clubs d'utilisateurs et organisations professionnelles ;
- **Les prestataires :** syndicats et fédérations professionnelles ;
- **Les offreurs de solutions et de services :** constructeurs, éditeurs, opérateurs, sociétés de services...

NOS MEMBRES PUBLICS ET PRIVÉS

PREMIER MINISTRE
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
 MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
 MINISTÈRE DES ARMÉES
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 MINISTÈRE DE LA JUSTICE
 SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE
 ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

